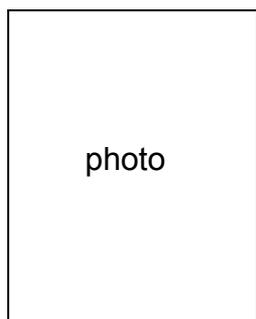


BULLETIN D'INSCRIPTION au CLUB SHAOLINZONG FRANCE

- Dépend de l'Institut Culturel Traditionnel Chinois [Association Loi 1901] -



NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Profession : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Cours de : Kungfu _____ cours/semaine • Taïchi _____ cours/semaine • Qigong _____ cours/semaine

Montant de l'inscription : _____ Période : _____

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. Les cours du Club Shaolinzong sont dispensés par Maître Zong et/ou ses assistants. Le programme des cours, les lieux et les tarifs sont définis par le Club Shaolinzong. Pour toute demande d'information, merci de vous renseigner au près de Maître Zong ou sur le site du Club Shaolinzong : www.shaolinzong.fr
2. Respect des consignes données par Maître Zong et ses assistants, ainsi que des règles de discipline que ceux-ci pourront exiger. Toute personne perturbant le cours par une attitude irrespectueuse à l'égard du maître, de ses assistants ou des autres élèves pourra être exclue.
3. La pratique des arts martiaux et l'esprit martial exigent du sérieux et de la discipline. Il faut impérativement respecter les règles de sécurité lors des cours (combats, maniement des armes...) Il faut saluer le Maître et ses assistants en début et en fin de chaque cours, et saluer en entrant et en sortant de la salle. En cas de retard ou d'absence à un cours, il faut toujours prévenir Maître Zong ou ses assistants (par téléphone, SMS ou E-mail) pour les en avertir.
4. Respect de la propreté de la salle et des locaux attenants, ainsi que du matériel mis à disposition. Les dommages matériels ou les dégradations que l'élève pourrait éventuellement commettre dans les locaux mis à sa disposition seront de son entière responsabilité. Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux (salle, gymnase, lycée ou cour du lycée...)
5. Pour le respect du style et de la sécurité des cours de Maître Zong, le port de la tenue réglementaire du Club Shaolinzong est obligatoire (chaussures, pantalon, veste ou t-shirt). Il en va de même pour le matériel utilisé lors des cours ou des stages selon le programme de l'année (protections, armes etc...) Il est impératif que l'élève achète la tenue et choisisse son matériel avec Maître Zong, car tout équipement ne respectant pas le style spécifique de la discipline - ou les normes de sécurité du Club - pourra être refusé en cours ou pendant les stages.
L'élève peut se renseigner sur les tarifs de la tenue et de l'équipement - ou pour toute autre question sur ce point - avant l'inscription et auprès de Maître Zong.
6. Il est possible de faire un cours d'essai gratuitement et ce dans la discipline de son choix. Passé ce cours d'essai, si l'élève souhaite continuer, il devra dès le cours suivant préparer :
 - 2 photos d'identité
 - 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des arts martiaux
 - Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
 - 50€ au titre de frais d'inscription (licence + assurance incluses)
 - Le montant de l'inscription (modalités de paiement à définir avec Maître Zong avant l'inscription)

Une fois l'inscription effectuée, aucun remboursement ne sera possible en cas d'interruption des cours de la part du licencié.

7. Les photographies ou les films qui pourraient être réalisés par le Club dans le cadre d'un cours, d'un stage ou d'une manifestation sportive publique pourront être utilisés par l'Association, dans un but strictement non lucratif. Toute personne ne souhaitant pas y figurer devra le spécifier au préalable; dans le cas contraire, le licencié accepte tacitement cette disposition.

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire, précédée des mentions « lu et approuvé » :
[signature des parents obligatoire pour les enfants mineurs]